



Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-053

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY

LOT 7 / PEINTURES SOLS SOUPLES

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications de faible montant devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible importance du marché induites comme suit :

| Modification | Incidence financière oui/non | - Montant HT € | + Montant HT € |
|--|------------------------------|----------------|----------------|
| Ajout de prestation vernis de protection marin pour les plafonds bois extérieurs + dégagement et réception cuisine | Oui | | + 5 832.38 € |
| Total | | | + 5 832.38 € |
| Total général (incidence financière de l'avenant 3) | | | + 5 832.38 € |
| Total général (incidence financière de l'avenant 1) | | | - 5 159.04 € |
| Total général (incidence financière des avenants 1 + 3) | | | + 673.34 € |
| Pourcentage | | | + 0.30 % |

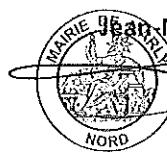
Le montant du marché est porté à 223 091.34 euros HT soit 267 709.61 TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 28 avril 2025

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le ..02.05.2025
et de la publication le ..02.05.2025